contact@akanup.com | +33582959773
akanup.fr

PROGRAMME DE FORMATION

Réviser et améliorer son DUERP

DURÉE	MODALITÉ	RECONNAISSANCE
2.00 jours 14.00 heures	**Présentiel** intra ou inter-entreprises	**Certificat de réalisation** formation non certifiante

Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) constitue un pilier fondamental de la prévention en entreprise, imposé par le Code du travail à tout employeur pour garantir la sécurité et la santé de ses salariés. Cette formation vous permettra de maîtriser les obligations réglementaires, d'acquérir une méthodologie rigoureuse d'évaluation des risques et de développer les compétences nécessaires pour mettre en place une démarche de prévention efficace et pérenne. À l'issue de ce parcours, vous serez en mesure de réviser votre DUERP existant, d'identifier les situations à risque dans votre environnement de travail et d'utiliser les outils d'analyse appropriés pour améliorer continuellement votre politique de prévention.

Profils des stagiaires

- Collaborateur·ices, partenaires et/ou associé·es

Prérequis

- Aucun

Objectifs pédagogiques

- Comprendre le cadre réglementaire du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)
- Savoir organiser la révision et la mise à jour du DUERP de manière efficace et pertinente
- Être capable d'identifier, analyser et évaluer les risques professionnels à partir d'une méthode structurée
- Définir, hiérarchiser et suivre les actions de prévention adaptées aux risques identifiés
- Intégrer la démarche DUERP dans le fonctionnement global de l'entreprise dans une logique d'amélioration continue

Contenu de la formation

- Contexte réglementaire et enjeux du DUERP
  - Identifier les obligations réglementaires relatives au DUERP (Code du travail, évolutions récentes)
  - Se repérer dans les responsabilités de l'employeur et les obligations légales en santé-sécurité
  - Définir les notions de danger, risque, dommage
  - Connaître les 9 principes généraux de prévention
- Comprendre les mécanismes de l'évaluation des risques
  - Expliquer la différence entre danger et risque
  - Comprendre les méthodes de cotation des risques et leur utilité
  - Situer le DUERP dans le système global de prévention de l'entreprise
  - Expliquer les facteurs déclencheurs d'une révision du DUERP (accidents, AT/MP, changements organisationnels etc.)
- Mettre en œuvre la démarche de révision du DUERP
  - Appliquer une méthode de collecte d'informations : observations terrain, entretiens, analyse des incidents, exploitation des remontées CSE
  - Réaliser une mise à jour des cotations des risques sur des cas concrets
  - Utiliser les outils d'évaluation : grilles d'analyse, cotation, priorisation
- Analyser les situations de travail pour identifier les risques
  - Identifier les situations de travail à risque à partir d'observations ou de cas pratiques
  - Analyser les causes des risques professionnels et les facteurs aggravants
  - Décomposer une activité ou un processus pour en extraire les dangers potentiels
  - Prioriser les risques à traiter selon les critères gravité / fréquence / maîtrise / faisabilité
- Evaluer la pertinence des actions de prévention
  - Evaluer l'efficacité des actions déjà mises en place

    - Hiérarchiser les actions préventives et correctives dans un plan d'actions
    - Contrôler l'adéquation entre les risques identifiés et les actions prévues
    - Mesurer l'évolution des risques avec des indicateurs de suivi et de pilotage
- Faire vivre le DUERP dans une démarche d'amélioration continue
    - Concevoir un plan de révision du DUERP intégré dans l'organisation de l'entreprise
    - Construire un tableau de bord de suivi des actions de prévention
    - Élaborer une démarche de communication interne sur la prévention et le DUERP (impliquer les salariés, CSE, direction)
    - Proposer des pistes d'amélioration continue et d'ajustement du DUERP en fonction des retours terrain et des évolutions

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation
- Documents supports de formation projetés
- Exposés théoriques
- Etude de cas concrets
- Livret d'entrainement
- Quiz en salle
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Positionnement de préformation
- Feuilles de présence
- Exercices de réflexion sur ses pratiques
- Mises en situation
- Formulaires d'évaluation de la formation (formative et sommative)
- Certificat de réalisation de l'action de formation
- Séances de coaching individuel post-formation (en option)

Equipe pédagogique

Notre équipe pédagogique est composée de consultants experts sur les thématiques de santé, sécurité et conditions de travail.

Qualité et indicateurs de résultats
Taux de satisfaction des apprenants

Délais d'accès
8 semaines

Accessibilité
Nous accordons une attention toute particulière à l'accès de nos formations aux personnes présentant un handicap. Veuillez nous contacter pour que nous ajustions l'organisation et le contenu de la formation contact@akanup.com

Reconnaissance, modalités et financement
Type de reconnaissance : Formation non certifiante - certificat de réalisation remis en fin de formation.
Modalités pédagogiques : Présentiel. En intra, dans vos locaux, ou en inter-entreprises à Toulouse selon les dates proposées.
Modalités de financement : selon votre situation, plan de développement des compétences de l'entreprise, avec prise en charge possible par votre OPCO (AKANUP est certifié Qualiopi), ou financement direct par l'entreprise ; pour les dirigeant·es non salarié·es et les indépendant·es, fonds d'assurance formation (AGEFICE, FIF PL…) ; pour la formation santé, sécurité et conditions de travail des élu·es du CSE, prise en charge par l'employeur. Des cofinancements publics peuvent compléter (aides régionales Occitanie, Fonds social européen FSE+). Le montant de la prise en charge dépend de votre financeur : nous le vérifions avec vous avant de démarrer. Formation non éligible au CPF.
Prix : Sur devis